



Déclaration liminaire au CSAL du 12 juin 2023 (2ème convocation)

Madame la présidente,

Nous aurions facilement pu rédiger une liminaire d'une dizaine de pages tant les sujets d'actualité sont nombreux. Nous avons pris le parti de concentrer notre intervention sur quelques thèmes.

Nous ne pouvons aborder cette seconde instance sans évoquer la situation sociale dans notre pays. La mobilisation pour manifester lors de la journée du 1er mai a été massive et historique. Le refus de cette réforme inutile et injuste reste largement majoritaire et la détermination à en obtenir l'abrogation est intacte.

Mais la journée du 1er mai 2023 rappelle qu'au-delà de la réforme des retraites, les motifs de colère sociale sont nombreux et en ce qui concerne plus particulièrement notre ministère, nous pouvons citer : la perte de pouvoir d'achat face au niveau galopant de l'inflation, les suppressions d'emplois toujours aussi importantes, la poursuite effrénée des réformes qui détruisent le service public et font perdre le sens du travail.

Le 1er juin, Aurore Bergé, présidente du groupe Renaissance (ex-LREM) a déclaré que la minorité présidentielle « n'a surtout pas peur de la démocratie et du vote ».

La veille, elle était en première ligne avec ses alliés du camp présidentiel pour réaliser un coup de force démocratique : réduire la possibilité d'examen d'une proposition de loi destinée à abroger la retraite à 64 ans. Le texte de loi en question devait être débattu le 8 juin, jour de la niche parlementaire du groupe LIOT (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires). Par des manœuvres politiciennes, le camp présidentiel et LR ont fait supprimer l'article 1 de ce texte de loi, le plus important. Il prévoyait un retour à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans.

Une humiliation de plus pour le Parlement, après le 49.3, le « vote bloqué » au Sénat ou le 47-1 pour réduire le temps des débats sur la réforme des retraites.

Cette humiliation du Parlement a eu lieu en commission des affaires sociales, où le texte a été étudié le 31 mai. Suppression de sous-amendements déposés par

l'opposition, substitution de députés Les Républicains « macron-compatibles », suppression d'un article de la loi pourtant validé par les instances de l'Assemblée nationale : tous les moyens sont bons pour empêcher la proposition de loi d'être votée en hémicycle. Qui a vraiment peur de la démocratie ?

Madame la présidente,

Le récent rapport de la défenseure des droits déplore une déshumanisation des services publics : une proximité malmenée, une dématérialisation excessive des démarches dans les services publics et dénonce un déploiement accéléré des intelligences artificielles.

Alors quand Gabriel Attal déclare le 13 avril : « Je dis aux français : pour déclarer vos revenus, venez dans vos centres des impôts, ou téléphonez-leur, vous trouverez toujours quelqu'un pour vous accueillir, vous orienter, vous répondre. ».

Ces propos sont assez éloignés de la réalité des services qui sont en sous-effectif permanent. En revanche, ce qui n'a plus à être démontré, c'est l'asphyxie de l'ensemble des services en charge des particuliers. Force est de constater que la direction générale impose depuis plusieurs années un régime de marche forcée et de demandes tous azimuts aux agents pendant la campagne IR : accueil primaire et secondaire des usagers, gestion des appels locaux, gestion des e-contacts, questions GMBI, tout en continuant à prioriser le traitement des déclarations...

Depuis trop longtemps, les Services des Impôts des Particuliers sont sacrifiés sur l'autel du dogmatisme budgétaire, des suppressions d'emplois et des restructurations sans fin : fermetures de service, suppressions d'emplois à répétition sous prétexte de la suppression de la Taxe d'Habitation Principale et de la Contribution à l'Audiovisuel Public !

Aujourd'hui, Solidaires Finances Publiques vous alerte sur le fait que les collègues sont à bout.

Notre syndicat continue également de dénoncer la dégradation continue du service public offert à l'ensemble des usagers, du fait des décisions politiques.

Madame la présidente,

Concernant le plan de lutte contre la fraude fiscale annoncé par Gabriel Attal, il est bien en deçà des enjeux. En tant qu'organisation syndicale de la DGFIP, nous devrions nous réjouir de l'annonce de 1 500 agents supplémentaires pour le contrôle fiscal.

Or, notre crainte s'est confirmée lors du CSA ministériel du 11 mai, où le ministre a fini par admettre que ces 1 500 emplois supplémentaires se feront à partir des enveloppes budgétaires déjà actées. Il ne s'agit pas de création, mais de redéploiements !

Mais rappelons tout de même que depuis 2012 ce sont plus de 21 000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP dont 3 000 a minima dans les services du contrôle fiscal.

Pour notre organisation syndicale, la justice fiscale ne sera possible qu'en menant une politique fiscale juste combinant un système progressif, une assiette de revenus plus large, la fin des niches fiscales et la fin des cadeaux fiscaux aux plus riches sans aucune contrepartie ! A priori, cela ne fait aucunement partie du plan de ce gouvernement.

Alors qu'il est prévu de conditionner le versement du RSA (607,75 €) à 15 ou 20h d'activité par semaine, les compensations aux allègements de cotisations sociales qui ont fait suite au CICE, et qui sont estimées à 20 Mds par an, ne nécessitent, elles, aucune contrepartie.

Madame la présidente,

Lors du CSA ministériel, Gabriel Attal a annoncé le lancement de l'expérimentation de la semaine de 4 jours à la DGFIP.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette annonce est loin d'être un progrès social. Il ne s'agit pas d'une baisse du temps de travail mais de la compression de ce dernier sur 4 jours.

Si cette expérimentation doit se mettre en place à la DGFIP, elle va amplifier les dysfonctionnements dans les collectifs de travail, ajouter une pression supplémentaire sur les personnels qui verront les amplitudes des journées de travail augmenter de façon conséquente et risque de remettre en cause des droits des personnels issus de la mise en place des 36h12.

Pour Solidaires Finances Publiques, la semaine de 4 jours doit être associée à une réduction de travail soit 32 heures avec maintien de la rémunération.

Madame, la présidente,

La DGFIP a des difficultés de recrutement. Ce n'est pas parce que les services sont dans le pétrin, qu'il faut laisser croire aux citoyens qu'avec la DGFIP, ils ne mangeront plus du pain noir !

De plus, laisser croire qu'en devenant cadre C, ils vont « réaliser les suivis des coûts de fonctionnement, analyser les résultats, fixer les objectifs et leurs dispositifs de contrôle et exercer également une fonction de contrôleur de gestion », c'est un mensonge !





← Direction générale des Finances publiques



une fonction de contrôleur de gestion, de suivi des coûts, d'analyse des résultats et peut exercer ses fonctions au sein de la direction générale ou d'une direction régionale ou départementale, sur tout le territoire.... Voir plus




Sinon, les cadres A+ ont du souci à se faire et seront bientôt en grève !

Enfin, laisser croire que la DGFIP est présente dans 2700 communes et donc que les futurs candidats ont de multiples possibilités de mutations, c'est une fourberie !

<https://rejoindrelesfinancespubliques.economie.gouv.fr/>

Partout sur le territoire

Présente dans près de 2 700 communes sur l'ensemble du territoire français, la Direction générale des Finances publiques est au contact des usagers, au plus proche du terrain.



Madame la présidente,

Au vu du mouvement de protestation contre la réforme des retraites, nos organisations syndicales nationales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO-DGFIP et l'alliance CFDT-CFTC Finances Publiques ont mis en suspens leur participation aux instances de dialogue social.

C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques a boycotté la première convocation de ce CSAL.

Le dialogue social continue d'être mis à mal par la DG qui a annoncé aux organisations syndicales que le contrat d'objectif et de moyens (COM) était abandonné au profit de lignes stratégiques, lors du 1er CSA de réseau du 16 mai 2023.

Que penser de la mise en ligne sur Ulysse le 24 mai 2023 de la présentation du COM par le Directeur Général ?

Une autre illustration du déficit flagrant de dialogue social : les modalités de désignation des représentants et représentantes du personnel au sein des conseils médicaux.

Tout ceci avant le 30 juin. Mais nous détaillerons ce sujet plus tard.

Pour toutes ces raisons, Solidaires Finances Publiques aurait légitimement pu continuer la neutralisation du dialogue social.

Nous faisons le choix d'être présents pour cette 2ème convocation, pour représenter les agents de notre direction notamment ceux des SIP et du CDIF.

Cette seconde instance se tient sans règlement intérieur. Bien qu'un modèle type soit paru au niveau fonction publique, la déclinaison pour notre administration n'est pas attendue avant septembre (au plus optimiste) !

Il est lamentable qu'il faille plus de 9 mois pour disposer d'un règlement intérieur alors que la refonte des instances sociales a été décidée depuis plusieurs années.

A ce jour, nous fonctionnons en suivant le cadre du règlement intérieur des anciennes instances.

C'est un comble pour une administration d'État qui se veut exemplaire dans la tenue d'un dialogue social de qualité.

Madame la présidente,

Concernant la campagne d'IR, une fois que celle-ci sera finie, nous vous demandons l'organisation de réunions au sein de chaque SIP afin que les collègues puissent faire un retour sur cette campagne puis nous vous demandons qu'un bilan de fin de campagne soit présenté en instance.

Les moyens humains ne sont pas suffisants pour assurer les missions, les statistiques le démontreront.

Madame la Présidente,

Vous nous convoquez cet après-midi pour un CSAL sur la mise en place du SDIF au 1er septembre 2023. Pour nous, cette date n'est pas la plus pertinente car elle fait coïncider une réorganisation en pleine sortie des rôles de taxes foncières.

Pourquoi cette précipitation alors que dans la note du bureau GF-3A du 19/01/2021, il est écrit : « ...la mise en place d'un service départemental des impôts fonciers est préconisée partout où elle s'avère « possible ».

Compte tenu de la situation des services de gestion foncière, les conditions ne sont pas réunies pour que le futur Sdif trouve son rythme de croisière dans les 6 mois !

De plus, une fois de plus, la confiance dans le dialogue social est mise à mal car comme pour le NRP, vous ne nous avez fourni le 19/05 aucun document sur la situation des services avant fusion (Sip Tournon antenne Annonay, Sip Aubenas antenne Privas, CDIF Privas).

Or, le 1er juin 2023, nous vous avons demandé de nous transmettre les éléments suivants :

- les éléments chiffrés de 2022 et 2023 (les locaux gérés, les déclarations des propriétés bâties prises en charge par an, les surveillances des propriétés bâties dans Lascot, l'exploitation des actes);
- la statistique 6444 mensuelle au 31/05/2023 pour les Sip Aubenas, Sip Tournon et CDIF Privas précisant les anomalies BNDP, les déclarations papiers des propriétés bâties et les contentieux en cours;
- le nombre de permis créés depuis septembre 2022 et non intégrés dans Surf;
- le nombre d'anomalies restant à traiter dans Surf;
- le nombre de déclarations à traiter dans Evaloc;
- le nombre de fiches TU créées sur gesloc traitées, non traitées et en anomalie;
- le nombre d'e-contact non traitées au 31/05/2023;

Nous les attendons toujours car, malgré plusieurs demandes » vous avez expressément refusé de nous donner ces éléments

Or, la situation des services de gestion foncière avant cette réorganisation aura une incidence importante sur les conditions de travail des collègues qui vont rejoindre le SDIF. De même, les nouveaux « outils » informatiques et les déboires que vont avec ont un impact sur le fonctionnement des services.

Pourquoi refusez-vous de nous donner ces informations dans les fiches de description des projets alors qu'il y a bien un volet sur les « conséquences sur les conditions de travail » ?

Ce n'est pas parce que tous les effectifs « théoriques » des antennes foncières des SIP sont transférés au SDIF que la situation du futur SdiF va être idyllique !

Qu'en sera-t'il des effectifs réels quand on sait que d'ores et déjà, au 1^{er} septembre, le département aura un déficit minimum d'une quarantaine d'agents et qu'il y aura d'autres départs en retraite d'ici la fin de l'année ?

Quel bilan avez-vous tiré des précédentes réorganisations sur la gestion foncière liées au NRP ?

Quelles solutions pour résorber le retard ?

Vous comprendrez aisément, Madame la présidente, que les agents du futur Sdif sont très inquiets et que dans la situation actuelle des services, les risques psychosociaux sont importants.

Les représentants de Solidaires Finances

Frédéric Vidalenche - Cfp Le Teil	Carine Royau - Sie antenne Aubenas
Joël Mounier Sie antenne Tournon	Céline Coquelet - DDFiP EDR
Sébastien Barret - DDFiP SFDL	Nadia Volle - Sip Aubenas